



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2022

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 22 **votants** : 22

Date de convocation : 8 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme THIBAUT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; Mme TRAVERS Jeanne ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absente : Mme AUSSANT Angélique ;

Absents excusés : M. VEZIE François ; Mme MOREL Monique ; M. COUASNON Michel ;

Pouvoir : M. VEZIE François donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

Mme MOREL Monique donne pouvoir à Mme. LEE Isabelle ;

M. COUASNON Michel donne pouvoir à M. RAULT Pierre-Antoine.

Secrétaire de séance : Mme. LEE Isabelle.

2022-07-072 - REVISION DES LOYERS POUR LES LOGEMENTS DE LA MAISON COMMUNE

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Les loyers des logements de la Maison Commune avaient été fixés par une délibération en septembre 2016 puis revus en septembre 2021. Le contrat de bail ne prévoit pas d'indexation de ces loyers.

PROPOSITION

Il est proposé de revaloriser les loyers en appliquant l'IRL (Indice de revalorisation des loyers). A l'avenir, il est prévu de fixer les nouveaux loyers en juin de façon qu'ils puissent entrer en vigueur en septembre et d'inscrire cette revalorisation, selon l'index IRL, dans le contrat de bail.

IRL	T2-2021	T2-2022	variation
	131,12	135,84	3,6%

Logement	surface	LOYERS à la SEMAINE			LOYERS MENSUELS		
		loyer sept 2021	loyer sept 2022 selon IRL	Loyer proposé	loyer sept 2021	loyer sept 2022 selon IRL	Loyer proposé
RDC	9,89 + 6,18	52,5	54,39	54,30	131	135,72	135,70
Etage 1 - N	12,32 + 3,54	57,5	59,57	59,50	152	157,47	157,40
Etage 2 - N	11,49 + 3,93	57,5	59,57	59,50	152	157,47	157,40
Etage 1 - S	14,83 + 3,97	63	65,27	65,20	183	189,59	189,50
Etage 2 - S	16,00 + 3,89	63	65,27	65,20	183	189,59	189,50

Ces loyers s'appliqueront pour toute location à compter du 1 octobre 2022.

DECISION

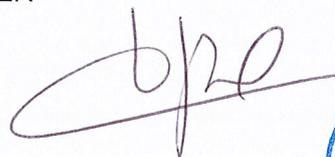
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 15 septembre 2022

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.